

ANNULATION : LOCATION D'AUTOCAR

Lorsque le voyageur résilie le contrat, avant la date de départ, il doit en informer le transporteur par écrit via envoi postal ou par email.

Une indemnité forfaitaire sera due au transporteur, égale à :

30 % du prix du service pour une annulation survenant jusqu'à 21 jours avant le départ

50 % du prix du service pour une annulation survenant entre 20 et 14 jours avant le départ

70 % du prix du service pour une annulation survenant entre 13 et 7 jours avant le départ

90 % du prix du service pour une annulation survenant entre 6 et 2 jours avant le départ

100 % du prix du service pour une annulation survenant la veille ou le jour du départ